

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 29 juin à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 23 juin 2022 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 30
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 38

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Yves PIET, Jean BRIARD, Yvonne LE GAC, Christian VENGEONS, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL (visioconférence) conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain LEGENTIL, Nicolas BARAY a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Lydie OLIVE a donné pouvoir à Christine SALMON, Dominique MARIE a donné pouvoir à Nathalie TASSERIT, Marcel PETRE a donné pouvoir à Gérard LEGUAY, Jérémie DESGUEE a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Michel LE MAZIER a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER.

Étaient absents excusés : Jean-Marie DECLOMESNIL, Sylvie HARIVEL, Alain QUEHE,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Patrick SAINT-LO, Pascal HUARD, David PICCAND, François REPEL, Elodie HAMON.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

AFFICHÉ LE 5 JUILLET 2022

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

PRISES D'ACTE :

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Bureau Communautaire réuni le 28 juin 2022 dans le cadre de la délégation du Conseil Communautaire
- **PREND ACTE** des décisions prises par le Président entre le 24 mai et le 20 juin 2022 dans le cadre de la délégation du Conseil Communautaire.

A L'UNANIMITE SUR 38 VOTANTS :

- **APPROUVE** le procès-verbal du conseil communautaire du 8 juin 2022
- **VALIDE** le rapport d'activité 2021
- **VALIDE** la charte graphique
AUTORISE le président à signer tout document afférent
- **CREE** un poste permanent à temps non complet de catégorie C au grade d'adjoint technique territorial, à raison de 9/35^{ème}
AUTORISE Monsieur le Président à recruter un agent titulaire ou contractuel selon les dispositions de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique (Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté, sous réserve du contrôle du juge administratif ; contrat à durée déterminée - 3 ans au plus, renouvelable par reconduction expresse CDI après 6 ans) ou selon l'article L.332-14 du code général de la fonction publique (vacance temporaire d'emploi)
MODIFIE le tableau des emplois correspondant
PRECISE que l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, sont inscrits au budget de la collectivité
AUTORISE Monsieur le Président à signer les documents afférents
- **VALIDE** le montant mensuel des loyers à 5.90 € Net / m2
VALIDE le compte-d'exploitation
AUTORISE Monsieur le Président à signer les documents afférents
- **AUTORISE** le président à signer la convention de répartition des coûts liés à la vacance des cabinets entre Pré-Bocage Intercom et la commune de Caumont-sur-Aure dans le cadre du PSLA de Caumont-sur-Aure, et tout document afférent.
- **VALIDE** la relance de l'appel à projets culturel
AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents afférents
- **EMET** un avis favorable au principe de création du Pôle Métropolitain Réseau Ouest Normand et d'adhésion de la Communauté de communes à ce Pôle
APPROUVE le projet de statuts du Pôle Métropolitain Réseau Ouest Normand tel qu'il est annexé à la présente délibération
AUTORISE le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

SOLLICITE Monsieur le Préfet du Calvados pour l'arrêté de création du Pôle Métropolitain Réseau Ouest Normand.

- **AUTORISE** Monsieur Gérard LEGUAY, Président, ou Madame Stéphanie LEBERRURIER, Vice-présidente, à déposer les pièces du lotissement à usage d'activités économiques « îlot Nord de la Zone d'Activités des Noires Terres », sis à VILLERS-BOCAGE, au rang des minutes de la SELARL Guillaume DAON et Christelle CAUCHOIS Notaires associés, à faire toutes les déclarations, notamment en vue de la publicité foncière, ainsi qu'à constituer les servitudes qui s'avèreront nécessaires

AUTORISE Monsieur Gérard LEGUAY, Président, ou Madame Stéphanie LEBERRURIER, Vice-présidente, à effectuer tout dépôt de pièces complémentaires relatifs à ce lotissement, auprès de la SELARL Guillaume DAON et Christelle CAUCHOIS Notaires associés, notamment en cas de permis d'aménager modificatif

AUTORISE Monsieur Gérard LEGUAY, Président, ou Madame Stéphanie LEBERRURIER, Vice-présidente à signer les actes, rédigés par la SELARL Guillaume DAON et Christelle CAUCHOIS Notaires associés, relatifs aux cessions et ayant fait l'objet d'une décision ou d'une délibération préalable par Pré-Bocage Intercom fixant les conditions de vente

AUTORISE Monsieur Gérard LEGUAY, Président, ou Madame Stéphanie LEBERRURIER, Vice-présidente à signer tout document et tout acte y afférent.

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec Calvados attractivité, la communauté de communes Pré-bocage Intercom, la communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau, l'Office de Tourisme du Bocage Normand pour la mise à disposition d'un outil mutualisé de dématérialisation de la déclaration des meublés de tourisme et des chambres d'hôtes via la solution Déclaloc' proposée par la société Nouveaux territoires

SOLLICITE les communes membres de la Communauté de Communes afin qu'elles délibèrent sur la mise en place de la dématérialisation des CERFA

ETABLIT une convention de partenariat avec les communes volontaires pour intégrer le dispositif afin de formaliser l'échange des données collectées

AUTORISE Monsieur le Président à signer les documents afférents

- **VALIDE** le rapport et à la clôture de l'exercice 2021 pour la DSP

CLOTURE de l'exercice 2021 la DSP Enfance-Jeunesse

AUTORISE Monsieur le Président à signer les documents afférents

- **VALIDE** les périodes d'ouverture des ALSH et Locaux Jeunes en régie ou en DSP

AUTORISE Monsieur le Président à signer les documents afférents

- **ATTRIBUE** un montant de subvention de 80 020€ à l'association Les Francas du Calvados au titre de l'organisation d'un ALSH 3-12 ans sur le territoire de Caumont-Sur-Aure.

AUTORISE Monsieur le Président à signer les documents afférents

- **VALIDE** le règlement des Francas

AUTORISE Monsieur le Président à signer les documents afférents

- **VALIDE** la nouvelle identité visuelle des Relais Petite Enfance

AUTORISE Monsieur le Président à signer les documents afférents

- **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets 2021

ADRESSE le rapport 2021 aux communes membres afin de le présenter en conseil municipal

MET le rapport à disposition du public à Pré-Bocage Intercom et sur le site internet de la communauté de communes

ADRESSE la présente délibération et le rapport 2021 à la Sous-Préfecture de Vire

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document y afférent

- **APPROUVE** la création du budget annexe ZA Les Monts d'Aunay assujetti de plein droit à la TVA, soumis à la nomenclature M14 et dont les opérations seront décrites dans une comptabilité de stocks

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PAR 34 VOIX POUR 1 ABSTENTION ET 3 CONTRE

- **APPROUVE** le transfert de l'activité d'exploitation des déchèteries au SEROC au 1er janvier 2023

PREND ACTE par voie de conséquence, du transfert obligatoire du personnel affecté en totalité à l'exercice de l'activité transférée. Ainsi, de transférer 2 postes à temps complet créés respectivement sur les grades d'adjoint technique principal de 1ère classe et d'adjoint technique principal de 2ème classe ainsi qu'un poste à temps non complet, à raison de 29.25/35ème créé sur le grade d'adjoint technique

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à ce transfert

PAR 34 VOIX POUR ET 4 CONTRE

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT

Fin de la séance à 19h44.

Affichage fait le 5 juillet 2022

Gérard LEGUAY
Le Président

